Numéro 40. octobre 2021 VOIX DU CER Journal municipal de Lac-du-Cerf BIEN DANS NATURE

Source: Robert Brodeur

HEURES D'OUVERTURE **BUREAU MUNICIPAL**

LUNDI 9H À 12H

MARDI AU VENDREDI 13H À 16H 13H À 16H

(819) 597-2424

HÔTEL DE VILLE 19. CHEMIN DE L'EGLISE LAC-DU-CERF (QUÉBEC) JOW 1S1

Services administratifs

Sophie Dionne

Secrétaire-trésorière et directrice générale 819 597-2424 poste 21 dg@lacducerf.ca

Cynthia Diotte

Directrice générale adjointe et Coordonnatrice des travaux publics 819 597-2424 poste 27 dga@lacducerf.ca

Josée Gougeon

Secrétaire-trésorière adjointe 819 597-2424 poste 22 taxation@lacducerf.ca

Vicky Lefebvre

Préposée à l'administration 819 597-2424 poste 22

Gaétan Fauteux

Travaux publics 819-597-2323 voirie@lacducerf.ca

Dominic Brazeau

Inspecteur en bâtiment et environnement 819-597-2424 poste 25 urbanisme@lacducerf.ca

Rolande Huberdeau

Responsable de la bibliothèque 819-597-4163 biblio@lacducerf.ca



ZONES WI-FI

Hôtel de ville 19, ch de l'Église

Centre communautaire Gérald-Ouimet 15 rue Émard





Mot de la mairesse

Danielle Ouimet



Quelle belle région que la nôtre!

Et au risque de me répéter, il y a de quoi être fiers de notre environnement et du plaisir que nous éprouvons à accueillir les touristes et les gens de passage.

Nous savons les recevoir et ce depuis fort longtemps

Nous avons la chance d'avoir des parcs et des paysages exceptionnels, il n'en tient qu'à nous tous et toutes de faire connaître notre Lac-du-Cerf en demeurant de fiers ambassadeurs et ambassadrices.

Ma responsabilité comme mairesse se termine mais mon implication citoyenne se poursuit. J'aime valoriser ma municipalité et je suis satisfaite de nos réalisations :

- Le sentier *Art-Nature* dans le parc Raymond-Charbonneau qui sera inauguré en octobre prochain;
- La demande de subvention pour rénover l'extérieur de l'Hôtel de ville devenu bâtiment patrimonial;
- La mise en place du projet du parc La Biche avec son camping et ses prêts-àcamper;
- La réflexion du projet de rénovation du sous-sol de l'Hôtel de ville visant à accueillir les réunions du conseil municipal;
- Entre autres...

Je suis assurée que la prochaine équipe y verra.

Je me dois de terminer ce propos en vous remerciant Cervoises et Cervois ainsi que les commerçants pour votre disponibilité et votre aide lorsque je vous ai sollicités.

Mes dernières lignes sont dédiées à tout le personnel municipal que j'ai côtoyé et avec lequel j'ai discuté et travaillé pendant les huit dernières années.

MERCI À TOUS!

OCTOBRE 2021



Les activités se tiennent au Centre communautaire Gérald-Ouimet et sur le territoire municipal

BIBLIOTHÈQUE : mardi; de 12h45 à 15h15 jeudi; de 14h à 17h samedi; de 13h à 14h30 CLUB DE MARCHE : tous les lundis À 10h

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1	2
3 18h: Fléchettes	4 18h30 :Badminton	5 19h : Conseil Hôtel de ville	6 15h : Yoga	7 13h : Bridge	8 15h : Yoga	9
10 18h: Fléchettes	11 18h30 :Badminton	12	13 15h : Yoga	14 13h : Bridge	15 15h : Yoga	16
17 18h : Fléchettes	18 18h30 :Badminton	19	20 15h : Yoga	21 13h : Bridge	22 15h : Yoga	23
24 18h : Fléchettes	25 18h30 :Badminton	26	27 15h : Yoga	28 13h : Bridge	29 15h : Yoga	30
31 Élections municipales 18h: Fléchettes						

NOVEMBRE 2021



Les activités se tiennent au Centre communautaire Gérald-Ouimet et sur le territoire municipal

BIBLIOTHÈQUE : mardi; de 12h45 à 15h15 jeudi; de 14h à 17h samedi; de 13h à 14h30 CLUB DE MARCHE : tous les lundis À 10h

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	5	6
	18h30 :Badminton		15h : Yoga	13h : Bridge	15h : Yoga	
7	8	9	10	11	12	13
ÉLECTIONS MUNICIPALES 18h: Fléchettes	18h30 :Badminton	19h : Conseil Hôtel de ville	15h : Yoga	13h : Bridge	15h : Yoga	
14 18h : Fléchettes	15 18h30 :Badminton	16	17 15h : Yoga	18 13h : Bridge	19 15h : Yog a	20
21 18h : Fléchettes	22 18h30 :Badminton	23	24 15h : Yoga	25 13h : Bridge	26 15h : Yoga	27
28 18h: Fléchettes	29 18h30 :Badminton	30				



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

AVIS PUBLIC RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Lac-du-Cerf sera, en 2022, en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'ouverture de bureau et sur le site de la MRC (http://www.mrc-antoine-labelle.gc.ca/services-en-ligne).

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.F-2.1).

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier:

MRC d'Antoine-Labelle Édifice Émile-Lauzon 425, rue du Pont Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 431 de la M.R.C. d'Antoine-Labelle disponible sur :

https://www.mrc-antoine-labelle.gc.ca/documentation-reglements

et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Lac-du-Cerf, ce 28° jour de septembre deux mille vingt-et-un (2021).

Sophie Dionne

directrice générale et secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DE Lac-du-Cerf

Avis public

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

Second projet de règlement 374-2021 ayant pour objet de modifier le règlement 198-2000 relatif au zonage

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

- À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 14 septembre 2021, le conseil a adopté le second projet de règlement 374-2021 modifiant le règlement 198-2000 relatif au zonage.
- 2. Le second projet de règlement 374-2021 contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le second projet de règlement numéro 374-2021 prévoit à l'article :

- 3.3 a) de préciser la fréquence des vidanges de la fosse septique des résidences de tourisme;
- 3.3 b) d'ajouter une disposition concernant un bâtiment principal sous droits acquis pour une résidence de tourisme;
- 4.1 de modifier les dispositions applicables aux enseignes désuètes;
- 5.1 de permettre un maximum de six (6) logements dans les zones URB-02, URB-03 et URB-04.
- 2.1 Une demande relative aux dispositions de l'article 3.3 b) du second projet de règlement 374-2021 modifiant le règlement relatif au zonage peut provenir des zones récréatives, rurales et urbaines et de zones contiguës à celle-ci :

Ces dispositions sont réputées constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition, où les usages autorisés ne sont plus les mêmes et d'où provient une demande, ainsi que de celles de toute zone contiguë, d'où provient une demande, à la condition qu'une demande provienne de la zone à laquelle elle est contiguë.

2.2 Une demande relative aux dispositions de l'article 5.1 du second projet de règlement 374-2021 modifiant le règlement relatif au zonage peut provenir des zones URB-02 à URB-04 et de zones contiguës à celle-ci :

Ces dispositions sont réputées constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition, où les usages autorisés ne sont plus les mêmes et d'où provient une demande, ainsi que de celles de toute zone contiguë, d'où provient une demande, à la condition qu'une demande provienne de la zone à laquelle elle est contiguë.

2.3 Les articles 3.3 a) et 4.1 ne contiennent pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

3. DÉLIMITATION DES ZONES

La délimitation des zones mentionnées peut être consultée du lundi au vendredi de 13 h à 16 h au bureau municipal situé au 19, chemin de l'Église à Lac-du-Cerf.

4. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; lorsqu'une disposition est applicable à plus d'une zone, toute demande doit mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 8 octobre 2021;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau municipal.

5. PERSONNES INTÉRESSÉES

5.1 Personnes intéressées :

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 14 septembre 2021;

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.
- 5.2 <u>Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux</u> cooccupants d'un lieu d'affaires:

être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

5.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale:

toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le **14 septembre 2021,** est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

6. ABSENCE DE DEMANDES

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. CONSULTATION DU PROJET

Le second projet peut être consulté du lundi au vendredi de 13 h à 16 h au bureau municipal situé au 19, chemin de l'Église à Lac-du-Cerf.

DONNÉ à Lac-du-Cerf, ce 28° jour de septembre deux mille vingt-et-un (2021).

Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière

Par Dominic Brazeau Inspecteur en bâtiment et environnement

COLLECTE DE VOLUMINEUX



Prenez note qu'il y aura collecte de volumineux le 11 octobre prochain. Vous devez mettre les objets sur le bord de la rue, mais la <u>fin de semaine avant</u> seulement. Tout objet qui sera mis sur le bord de la route avant, constitue une nuisance et devra être enlevé jusqu'au moment opportun. Nous comptons sur votre collaboration afin de préserver l'image de notre belle municipalité.

CHASSE

Si vous allez à la chasse, il est important de respecter certaines règles de sécurité. En effet, nul ne peut faire usage, décharger, mettre sous tension ou déclencher une arme à feu, une arme à air comprimé, ou une arme à jet (arc, arbalète, etc.) dans le périmètre urbain, ni à moins de 200 mètres de tout bâtiment, voie publique, piste cyclable, sentier multifonctionnel, parc ou espace vert. Avec les armes, la prudence est toujours de mise.



LA MARCHE, LA CHASSE ET LA VISIBILITÉ



Les couleurs d'automne sont très attrayantes, profitez de la nature, mais surtout **soyez prudent** en tout temps.



La chasse arrive à grand pas, quand vous allez



vous promener dans les sentiers, pensez mettre un dossard pour être vus. Choisissez des vêtements de couleurs claires ou munis de bandes de tissu rétro réfléchissant.

Bonne randonnée!

BRANCHES ET DÉBRIS DE BOIS

Veuillez prendre note que vous ne pouvez pas vous débarrasser de vos branches et débris de bois n'importe comment. Si vous avez des branches ou des débris de bois, vous pouvez les faire brûler, ou encore les mettre dans votre bac brun. En aucun cas

il n'est permis d'aller déposer vos débris, de quelque nature que ce soit, sur les terres publiques. Il est important de savoir que si vous décidez de faire brûler vos débris de bois, si votre feu fait plus d'un mètre de large ou de haut, il faut s'assurer de prendre un permis auprès de la municipalité avant de procéder au brûlage.

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

En préparation pour l'hiver qui approche tout doucement, peut-être aurez-vous des choses à entreposer sur votre terrain? Dans ce cas, il est important de savoir qu'il y a certaines règles à respecter si on entrepose sur sa propriété. Au niveau résidentiel, l'entreposage extérieur n'est autorisé que dans les <u>cours_latérales et arrière</u>. L'entreposage extérieur lié à un usage résidentiel doit être d'au plus 10 % de la superficie du terrain sur lequel est situé le bâtiment principal. Toute forme d'entreposage est interdite sur la rive d'un lac ou d'un cours d'eau.

De plus, le fait de laisser, de déposer ou de jeter des branches mortes, des débris de démolition, de la ferraille, des déchets, du papier, des bouteilles vides, de la vitre ou des substances nauséabondes sur ou dans tout immeuble ou cours d'eau est prohibé.

ABRI D'AUTO AMOVIBLE

Veuillez noter que vous pouvez installer votre abri d'auto amovible à partir du 30 septembre. Il ne faut pas oublier que tout abri amovible qui empiète sur une marge de recul ou sur la cour avant, ou tout abri amovible supplémentaire devra être démonté avant le 1^{er} juin

Veuillez prendre note qu'avant de vous présenter au service d'urbanisme vous devez prendre rendez-vous. Pour toute question ou pour prendre rendez-vous, veuillez communiquer avec l'inspecteur en bâtiment et environnement, par téléphone au 819 597-2424, poste 25 ou par courriel à urbanisme@lacducerf.ca.



Les premiers colons

Par Danielle Ouimet

La famille Henri Filion

LA DÉCENNIE 1920-1930

Henri Filion et Alexina Therrien Frédéric Filion et Jeanne Lafleur

Attirés par la qualité des terres agricoles de la Haute-Lièvre que leur vante tant leur oncle Noé établi dans la vallée de la Kiamika, les deux frères partent du lac Maskinongé près de St-Jovite avec familles et bagages pour venir s'établir dans le nord du canton Dudley à deux pas du gros rapide Wabassee en 1922. Frédéric, le cadet, et son épouse Jeanne s'établissent sur le lot quarante-neuf du dixième rang alors que son frère ainé, Henri, arrivé avec son épouse Alexina et les petites, Thérèse âgée de vingt mois et Yvette âgée d'un mois seulement, entreprend de défricher le lot voisin qui touche au lac Tomkin.

Frédéric et Jeanne quittent Lac-du-Cerf en 1930 pour aller s'établir en Abitibi. Henri et Alexina prennent racines et élèvent quinze enfants. Avec les années, la terre deviendra une des plus belles de la région. Henri est aussi guide de chasse et de pêche. Il fonde le cercle Agricole à Lac-du-Cerf, il devient président régional de l'Union des cultivateurs catholiques et de la Coopérative agricole et aussi de la Commission scolaire. Il occupe également des postes de premier plan au conseil municipal. Après avoir vendu leur terre à leur fils Conrad au début des années soixante, ils s'établissent dans le village. Ils célébreront leur soixantième anniversaire de mariage en 1979. Henri décède en 1981 et Alexina en 1982.

André Boudrias et Félicité Valiquette

André et Félicité arrivent à Lac-du-Cerf en 1923 avec leurs quatre enfants. Empruntant un chemin de chantier ponté le long de l'eau, la famille s'établit à l'ouest du lac Long à mi-chemin entre le lac Tomkin et le grand lac du Cerf. Deux camps, récemment occupés par les hommes d'Adolphe Paquette, leur servent de premières habitations. André prend un lot pour lui et deux autres pour ses fils de seize et neuf ans. Ils font de la terre neuve, deux acres sur chaque lot, pour satisfaire aux exigences de l'agent des terres. Durant l'hiver, André et Zotique montent au chantier.

Quatre ans seulement après son arrivée à Lac-du-Cerf, André décède brusquement en allant à la pêche, il a quarante-sept ans. Sa veuve se remarie avec Ludger Charbonneau, un veuf établi dans la colonie depuis 1924.

Ludger Charbonneau

Après le décès de son épouse Délima Gaudreault lors de l'accouchement de son fils Hector et après avoir placé ses quatre autres enfants dans différents orphelinats, Ludger quitte la vallée de la Kiamika pour s'établir à Lac-du-Cerf en 1924. Il se construit un chantier sur le lot trente-quatre du neuvième rang. Durant les deux premières années, il héberge Alphonse et Auguste Désormeaux arrivés en même temps que lui. Après son remariage avec Félicité Valiquette, il va chercher ses enfants à l'orphelinat d'Huberdeau. Ludger décède en 1954.



Ludger et son fils Edouard

Alexis Léonard et Rose-Emma Paradis



Après avoir marché les différents lots offerts entre le rang des Valiquette et l'ancienne ferme Wabassee, Alexis et son fils Léo Léonard se construisent un petit chantier en 1922. Après avoir planifié l'achat de la terre de Joseph Piché, Alexis prend alors la décision, à quarante-quatre ans, de transplanter sa famille de St-Jovite à Lac-du-Cerf au printemps 1924.

Après avoir vendu et transporté du bois à la gare de Val-Barrette pour Napoléon Blais, Alexis achète un moulin à scie transportable à Mont-Saint-Michel et il scie le bois apporté par les colons des alentours. Il achètera un autre moulin plus tard et cette petite entreprise passera aux mains de son fils Alexandre.

De son côté, Rose-Emma, généreuse, devient l'une des femmes les plus appréciées du canton. Elle est aussi la sage-femme en qui toutes les mères de la colonie ont confiance. Elle n'a jamais perdu un enfant au cours des très nombreux accouchements où elle a œuvré. Alexis s'éteint en 1973, Rose-Emma le suivra six mois plus tard, après soixante-et-un ans de vie commune.

Emmanuel Constantineau et Marie-Rose Huberdeau Julien Constantineau et Lucienne Léonard

Les frères Constantineau arrivent à Lac-du-Cerf en 1925. Emmanuel et son épouse s'établissent à l'ouest du lac à Dick sur le lot quarante-deux du neuvième rang. Après le décès de Marie-Rose, Emmanuel ne garde que ses deux fils aînés avec lui.

La famille de Julien

Les trois plus jeunes sont placés dans la parenté. Il travaillera au moulin à scie d'Armand Paquette.

Julien s'installe sur la deuxième terre voisine au nord-est du lac à Dick durant la même année. Julien passe de longues journées à abattre et entasser les billots de tremble pendant que Lucienne garde le chantier bien propre. Elle aide son homme pour les récoltes. Elle trouve aussi le temps d'aller ramasser plusieurs seaux de framboises avec les enfants à l'ancienne ferme Wabassee.

Tout ce travail sera mis en évidence en 1953 alors que leur ferme sera, avec celle d'Émile St-Louis, la première du canton inscrite au concours du Mérite agricole. Après avoir cédé leur terre à leur fils André, Julien et Lucienne décèdent à une semaine d'intervalle en 1978.

Ulric Gaudreault et Délia Lavallée Paul Gaudreault et Blanche Boudrias



Après avoir lu un volume vantant les mérites de la colonisation mais surtout attiré par le paradis de pêche et de chasse que représente le canton Dudley, Ulric, un tailleur originaire des Cantons de l'est, quitte Montréal avec son épouse et ses fils pour s'établir à Lac-du-Cerf à l'automne 1925. Leurs premiers repas sont faits de pâtés aux écureuils et de pâtés aux bleuets cueillis au Mont Limoges.

Ulric prend deux lots de colonisation au sud du lac Mallonne alors que son fils Paul achète les lots de Joseph Miljours. Ulric quitte après quelques années mais après le décès de son

épouse il reviendra jusqu'à quatre-vingt-neuf ans se soignant aux herbages. Après avoir construit un petit chalet et entrepris de défricher le lot de son beau-père André Boudrias, Paul vend le tout et retourne à Laprairie. Plus tard, la famille reviendra à Lac-du-Cerf et s'installera en permanence.

Avenant Émard et Éléonore Vadeboncoeur

Après avoir voyagé à travers l'Amérique du Nord, Avenant s'établit à Val-Barrette à la fin de la première guerre mondiale. L'année scolaire terminée, il s'amène au nord du petit lac du Cerf durant les années 1924 et 1925 pour y défricher avec ses fils un lot de colonisation voisin de celui de Joseph Boismenu où il veut établir sa famille. À l'été 1926, Avenant et son épouse Éléonore, une huronne originaire de Duhamel, s'établissent définitivement à Lac-du-Cerf avec leurs enfants. Éléonore meurt en 1927 à quarante-neuf ans, de son côté Avenant ira vieillir en solitaire dans une maison achetée de Wilfrid Bonami après avoir vendu sa terre à Raymond Charbonneau. Il disparaitra en 1960 à soixante-dix-neuf ans.

Son fils ainé, Elphège épouse Yvonne Barbe en 1930. Le couple s'établit sur le lot trente-six du neuvième rang. Elphège imagine un système original pour avoir de l'eau dans la demeure; un réservoir installé au grenier et servant à alimenter la baignoire et lavabo est régulièrement rempli par la course d'un chien à l'intérieur d'une grande roue de dix pieds de diamètre qui actionne la pompe à l'eau.



Adélard Barbe et Julie Bisson



Adélard, bedeau à St-Jovite, monte une première fois dans la colonie de Lacdu-Cerf à l'été 1923 avec Alexis et Léo Léonard. Trois ans plus tard, il prend la décision de venir s'y établir, Julie déjà malade espère retrouver la santé. Adélard et Julie s'établissent dans le rang neuf entre le lac Long et le grand lac du Cerf. Aidé de ses filles qui coupent les petites branches, Adélard relève un grand défi d'ouvrir une terre neuve sans garçon. Julie décède en 1929 à quarante-neuf ans. Après avoir vendu sa terre à Bernard Caron, il meurt en 1966 à quatre-vingt-deux ans.

Adélard Barbe nourrissant des cerfs

Joseph Proulx et Lisa Poirier

Après son mariage en 1928, Joseph s'établit sur un demi-lot cédé par son beau-père Cyrille Poirier au nordouest du petit lac du Cerf. Il y construit un premier chantier qui passera aux mains de Patrice Bondu. Cette terre sera ensuite vendue à Yvon Gareau en 1938.

Note : le texte a été adapté à partir du livre de Luc Coursol, La mémoire du temps.

Pour plus d'information : procurez-vous le livre de Lac-du-Cerf « La mémoire du temps » en vente au coût de 25\$ à l'Hôtel de ville au 19, chemin de l'Église.



30 octobre, 13h30: Randonnée avec la Table Forêt Laurentides

- -Thème: identification des arbres par les bourgeons
- -Point de rencontre: Sentier écologique Petit Castor, chemin Léonard, Lac-du-Cerf Inscriptions obligatoires- passeport vaccinal à valider lors de l'inscription, règles sanitaires appliquées sur place.

31 octobre, 11h à 16h: Distribution de bonbons d'Halloween aux costumés

Au 215 rue Principale à Lac-du-Cerf. (Selon les règles sanitaires en vigueur, passeport vaccinal non obligatoire.)

14 novembre, 13h: PENSE À JULIE

Rencontre de l'auteure Hélène Desgranges en présence de la famille de Julie Villeneuve qui a inspiré le recueil. Venez découvrir le parcours inspirant d'une femme dont la trop courte vie en a convaincu plusieurs autres à ne pas se plaindre de la leur. INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES. Passeport vaccinal non obligatoire. Règles sanitaires appliquées sur place.

12 décembre, 10h à 15h; BAZAR DE NOËL

Vente d'objets neufs et usagés, artisanat et bien plus. Location de tables disponibles (20\$), réservations: voir informations d'inscriptions.

Aussi:

Concours de citrouilles

Petits et grands, apportez vos citrouilles décorées avant le 15 octobre à LA PRINCIPALE lors des heures d'ouverture. Du 16 au 31 octobre, venez voter pour votre citrouille coup de coeur. (Règlements disponibles sur place)

Le gagnant recevra un chèque-cadeau de 30\$ à dépenser à LA PRINCIPALE!

<u>Inscriptions obligatoires aux activités:</u> à LA Principale, 215 rue Principale à Lac-du-cerf lors des heures d'ouvertures/ au pbhldc@gmail.com/ ou Facebook: Les promoteurs de bonne heure Lac-du-Cerf.



Bonjour à toutes et à tous,

L'automne est arrivé et les chasseurs sont à préparer leur matériel pour leur activité nature favorite. D'autre part, les pêcheurs profitent des derniers beaux jours pour tenter de mettre la main sur le trophée automnal dont ils pourront rêver en attendant l'ouverture 2022.

Ces moments sont précieux après 18 mois de contraintes de toutes sortes. Heureusement, les activités extérieures ont permis à de nombreux québécois de s'échapper un peu et de renouer avec la nature et toutes ses possibilités. Le camping, la pêche et la chasse connaissent un nouvel engouement qui présage d'une demande accrue pour les équipements, les services et les espaces nécessaires à leur pratique sécuritaire. Nous avons tous pu observer l'augmentation de la présence de véhicules récréatifs de toutes sortes sur les routes cet été et les experts prévoient que ce phénomène se poursuivra pour quelques années encore. Une bonne nouvelle pour la relève et un appel à la vigilance pour la protection de notre patrimoine nautique et forestier.

L'Association de chasse et pêche de Lac-du-Cerf s'est efforcée encore cette année de tenir des activités malgré les mesures de confinement et les restrictions imposées par les autorités. Ainsi, l'ensemencement du printemps a pu avoir lieu (10 000 truites) et deux cours de formation en sécurité dans le maniement des armes à feu ont été diffusés cette année grâce aux efforts de notre moniteur attitré, Mathieu Desjardins assisté de Marc Tremblay de la FEDECPQC. Plus récemment, l'ensemencement de dorés (2 600) a été réalisé sur le Grand et Petit Lac-du Cerf. Ces activités ont eu lieu malgré l'annulation des tournois d'été 2020 et 2021 et des journées de pêche sur glace familiale qui ont empêché toute nouvelle entrée de fonds depuis 2019.

En date d'aujourd'hui, il est toujours impossible de prévoir l'impact qu'aura une 4^{ième} vague du virus sur l'organisation de la journée de pêche sur glace familiale 2022. Nous espérons que les consignes visant les activités extérieures permettront de tenir cette agréable rencontre. Pour le reste, une formation en maniement d'arme à feu devrait avoir lieu au cours de l'hiver et nous continuerons de vous tenir informés par le biais de ce journal et de notre page Face Book qui semble très appréciée si on en juge par les commentaires.

Finalement, il faut rappeler que toutes ces activités sont réalisées par des bénévoles qui ne comptent pas les heures pour soutenir <u>votre</u> association. Je tiens à les remercier car sans eux et elles, un potentiel récréotouristique majeur pour notre municipalité et notre région serait laissée à l'abandon. Si vous avez envie de contribuer à la mission de promouvoir la pêche et la chasse et de laisser un héritage enviable à vos enfants et petits-enfants, venez nous rejoindre!

Que vous soyez chasseur aguerri ou nouvel adepte, nous vous souhaitons une saison fructueuse, sécuritaire et respectueuse de la forêt et du gibier. N'hésitez pas à nous transmettre vos photos et vos anecdotes de chasse. Nous avons tous besoin de rêver et de rire un peu.

Sportivement vôtre,

Robert Dolembreux, président Collaboration au texte

Pierre Brien, secrétaire-trésorier

Denise Turpin

Massothérapeute agréée

Massage thérapeutique

Massage de détente

Drainage lymphatique

Bain de pied

Massage de 60 ou de 90 minutes

Diplômée et membre F.M.Q.

Reçu pour assurance

Certificat cadeau disponible

Pour rendez-vous 819 597-2858

156, route 311, Lac-du-Cerf

Les petites annonces

Pour annoncer dans le journal les tarifs sont :

Pour les organismes de Lac-du-Cerf, nous offrons l'espace d'une page gratuitement, la deuxième et les suivantes seront au coût de 10\$ chacune.

Pour les commerces, nous offrons une page complète à 20 \$ et une demipage à 10\$.

Vous devez faire parvenir votre article par courriel à dga@lacducerf.ca .

Pour payer s.v.p. vous rendre à l'hôtel de ville au 19 ch. de l'Église du lundi au vendredi de 13h à 16h avant le 25 du mois précédant la publication. Un reçu vous sera remis.

Pour information: Cynthia Diotte, DGA, au 819-597-2424 #27

Prochaine publication : décembre 2021



RESTAURANT 4 SAISONS

199, rue Principale, Lac-du-Cerf

LES DÉJEUNERS SONT DE RETOUR !!!

Le restaurant est maintenant ouvert du mercredi au dimanche de 7 h à 20 h. La salle à manger est ouverte. Les déjeuners sont offerts de 7 h à 11 h.

Venez déguster nos crêpes, crêpes aux fruits, pain doré,



"œuf - bacon, jambon, saucisses ou baloné", "Spécial 4 Saisons" ou "poutine déjeuner"



Comme les places dans la salle à manger sont limitées, il est préférable de réserver en appelant au (819) 597-4295.

Pour manger à l'intérieur du restaurant, sur la terrasse ou sous le chapiteau, vous devez avoir en main votre preuve vaccinale et une pièce d'identité (permis de conduire ou carte d'assurance maladie). Ces documents vous seront demandés à votre arrivée.

LES BROCHETTES DE POULET SONT ÉGALEMENT DE RETOUR (servies sur riz, avec salade César ou salade du jardin)

RESTAURANT 4 SAISONS

VOUS POUVEZ ACHETER LES PRODUITS SUIVANTS EN TOUT TEMPS DE L'ANNÉE :

Pâté au poulet: 12,50\$

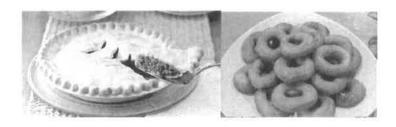
Tarte au sucre: 9,95\$

Tarte aux pacanes: 11,50\$

Tarte à l'érable: 12,50\$

Sauce à spaghetti (1 litre): 12,00\$

PRÉVOYEZ MAINTENANT VOS COMMANDES POUR LA PÉRIODE DES FÊTES. NOUS POUVONS VOUS OFFRIR LES PRODUITS SUIVANTS :



- Tourtières (porc et boeuf)
 - Ragoût de boulettes
 - Pâté au saumon
 - Beignes
 - Brioches

Les prix pour les produits des Fêtes vous seront confirmés lorsque vous placerez votre commande.

Si vous avez des demandes spéciales, n'hésitez pas à nous en faire part et nous vous confirmerons si nous pouvons y donner suite.

Pour commander, vous devez appeler à l'un des numéros suivants :

- Au restaurant : (819) 597-4295 (du mercredi au dimanche)
 - au (819) 585-2795 ou au (819) 440-5900.

GARAGE MARTIN LÉONARD INC.

(819) 597-2003

REMORQUAGE 24h/ALIGNEMENT

L'automne est à nos portes, profitez des belles journées d'automne pour faire traiter votre véhicule à l'antirouille!!

De plus, c'est le temps de penser à vos pneus d'hiver, n'attendez pas à la dernière minute et prenez rendez-vous d'avance!! Et n'oubliez pas, les pneus d'hiver sont obligatoires dès le 1er décembre depuis 2019. De plus, appelez-nous pour une cotation si vous avez besoin de pneus d'hivers !!! Nous vendons les marques les plus populaire et vous offrons



le rabais postal manufacturier.



Amis chasseurs passés acheter vos permis et voir nos produits pour faire vos salines, accessoires, bottes de chasse et habits. Nous avons également une grande variété de munitions!! Venez-nous rencontrer!!



Nos heures d'ouverture sont du

lundi au dimanche de 8 @ 20 h



Au plaisir de vous servir!!

Nadine, Martin et toute l'équipe!!!



NATHALIE LÉONARD YVAN GRANGER

123 route 311, Lac-dw-Cerf
(819) 597-2005 / (819) 660-2702
fermedesleonard@gmail.com

ŒUFS FRAIS DISPONIBLES À TOUS LES JOURS

<u>PORC ÉLEVÉ AU PÂTURAGE,</u> DÉBITÉ ET EMBALLÉ SOUS VIDE, PRÊT POUR VOTRE CONGÉLATEUR.

- 1/4, environ \$200 1/2, environ \$500 ou 1 complet
- -Côtelettes, cubes, rôtis, viande hachée, jarret, etc.



<u>PÂTISSERIE</u>: Pour votre dent sucrée, nous cuisinons des <u>BEIGNES aux</u> patates, des <u>TARTES</u> (sirop d'érable, fraises, bleuets, pacanes, etc.) et des <u>GÂTEAUX DE FÊTE PERSONNALISÉS</u>. Nous avons aussi des <u>PRODUITS</u> <u>D'ÉRABLE</u>: SIROP biologique, BEURRE, TIRE, etc.

Nous vendons les pâtisseries à la ferme, alors appelez ou écriveznous pour réserver et venir chercher vos produits.



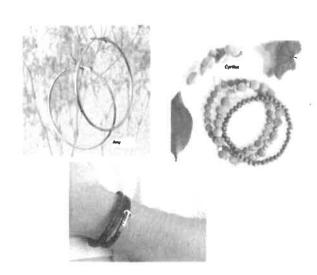


Pauline Ouimet Conseillère indépendante

Site web: https://www.tocaraplus.com/PaulineOuimet Facebook: Tocaraplus.com/PaulineOuimet

819-440-8734 / 819-597-2385

paulineouimet2001@tlb.sympatico.ca



BIJOUX POUR FEMMES ET HOMMES EN ACIER INOXYDABLE OU ARGENT STERLING

VENTE FINALE 80% DE RABAIS SUR BIJOUX EN INVENTAIRE



Massage thérapeutique et suédois (de détente) sur réservation

- Douleur : cervicale, dorsale, lombaire, sciatique, etc.
- Tensions musculaires
- Tissus profonds
- Réflexologie plantaire
- Soins énergétiques par le Reiki

Aussi offert:

- Certificat-cadeau
- Soins à domicile (frais supplémentaires)
- Soins pour enfants et adolescents



Pédicure & Manucure



par Helene Métras

sur Rendez-vous 69 chemin du Lac-Mallonne 819 303-2325 / 819 616-3325



C'est un excellent moment pour vendre votre propriété!
L'inventaire est au plus bas et nous avons un gros bassin d'acheteurs à la recherche de leur coin de paradis dans notre région.

N'hésitez pas à nous contacter pour connaître la valeur de votre propriété sans aucun engagement. Vous pourriez être surpris de la valeur aujourd'hui.

Notre service est plus complet, plus professionnel et aussi moins cher que la compétition ! À partir de 1,49%, Oui vraiment!

Appelez sans frais au 1-800-396-1030

ÉQUIPE LA URENTIDES IMMUBILIER

Estimation de la valeur marchande gratuitement et sans engagement

NICOLAS PENTASSUGLIA

courtier Immobilier

514.882.6969 / 1.800.396.1030

www.laurentidesimmobilier.ca

SERVICES IMMOBILIERS à PRIX SENSÉS



Écurie de pension pour chevaux au Lac-du-Cerf http://Facebook.com/domainecavallo

Le domaine Cavallo, situé au 154 route 311 vous offre :

Pension pour votre cheval ou service de demi-pensions au mois
Écurie neuve avec box et entre-deux disponibles au besoin

Manège extérieur 100'x200' et accès à un réseau de sentiers

Appelez ou textez Nicolas au 514-882-6969 (cellulaire)

Service de terrassement et de petits travaux d'excavation avec chargeuse-rétrocaveuse (Pepine Caterpillar 420D, 4x4).



Disponible partout au lac-du-cerf / tarif à l'heure très compétitifs

Appelez ou textez Nicolas au 514-882-6969 (cellulaire)

Du 15 septembre au 30 octobre

Location de ponton a la demijournée (8H-12H) ou (13h-17H) Au tarif de \$150



Et si vous avez besoin d'appareils de plomberie, visitez le site:

BOUTIQUEPLOMBERIE.COM

RENÉ GOUGEON Excavation INC.

RBQ: 8210-3706-44









ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ DANS L'EXCAVATION

Excavation
Transport en vrac
Fosse septique en tout genre
Aménagement de terrains
Transport de fardier

Déneigement résidentiel et

ESTIMATION GRATUITE

Roch Gougeon: 819-440-9195 Sylvain Fortier: 514-591-9688

Où :182 Ch. St-Louis Lac-du-Cerf J0W1S1

Déneigement Résidentiel

Gaétan Gariepy - Mireille Colombin



- Service de déneigement résidentiel dans la municipalité du lac du cerf
- Service rapide et professionnel
- Prix concurrentiel
- Soumission gratuite
- Travail effectué au tracteur et souffleur à neige
- Service offert sous contrat ou occasionnel

Téléphone: 819-303-4535

Cell Gaétan: 819-323-1630

Cell Mireille: 819-323-1616

Courriel:

gariepygaetan@gmail.com

Pour couverture et trottoir

Samuel Raymond

819-951-0468

RESSOURCES COMMUNAUTAIRES



ASS. CHASSE ET PÊCHE LAC-DU-CERF ROBERT DOLEMBREUX 819-597-2670



ASS. DÉTENTE SANTÉ DES 3 VILLAGES LILIANE VIENS DESCHATELETS 819-597-4202



ASS. DE PROTECTION DU PETIT ET GRAND LAC DU CERF PIERRE RAÎCHE 819-597-2019

ASS. POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC BAPTISTE-LEFEBVRE ET DU LAC LONG FRANCINE CARRIER 819-597-4102

ASS. POUR LA PROTECTION DU LAC-MALLONNE PIERRE FILION 819-440-8730



CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LAC-DU-CERF HUGUETTE GAREAU 819-597-4347



BIBLIOTHÈQUE ROLANDE HUBERDEAU 819-597-4163



CLUB DES LOISIRS DU LAC-DU-CERF EMILY LOW KEN 819-597-2402

LES BUTINEUSES
CAROLINE HUOT 819-597-2002

LE BRIDGE LYNE GAUTHIER 819-597-2869

LES DARDS LIETTE MELANÇON 819-616-7011

LE BADMINTON, LE YOGA FRANCINE CARRIER 819-597-4102

LA PÉTANQUE NICOLE MÉTRAS 819-597-4211



LES PROMOTEURS DE BONNE HEURE LAC-DU-CERF HÉLÈNE DESGRANGES 819-951-7374



CLUB MOTONEIGE ANTILOUP GILLES PELLAND 819-585-3669



CLUB QUADRI-LAUS CLAUDE GAROFALO 819-767-2548

NUMÉRO 39 - AOÛT 2021

LA VOIX DU CERF

Journal municipal de Lac-du-Cerf

